

Conditions générales : promotion « Halloween » de Dawn Foods

Les présentes conditions générales (« **Conditions** ») s'appliquent au concours promotionnel d'Halloween (« **Concours** ») organisé par Dawn Foods B.V., Handelsweg 59D 1181 ZA Amstelveen, Pays-Bas (« **Dawn Foods** »). Ce Concours est organisé afin de promouvoir les produits d'Halloween de Dawn Foods. Le Concours comprend deux Compétitions (voir Articles 2 et 3 des présentes Conditions).

En prenant part à ce Concours, le participant confirme explicitement avoir lu et accepté les présentes Conditions. Ces Conditions sont consultables à l'adresse www.dawnfoods.com/halloween/promo (« **Page du Concours** »).

Article 1 Généralités

1. La participation au Concours est réservée aux seules boulangeries ou pâtisseries établies dans un ou plusieurs des pays indiqués ci-dessous au moment du Concours :
 - a. Pays-Bas
 - b. Belgique
 - c. Luxembourg
 - d. France
 - e. Espagne
 - f. Portugal
 - g. Royaume-Uni
 - h. Irlande
 - i. Allemagne
 - j. Autriche
 - k. Suisse
2. La participation est interdite aux employés de Dawn Foods et à toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation du Concours, ainsi qu'aux membres de leur famille proche.
3. L'entreprise Dawn Foods se réserve le droit de disqualifier tout participant si elle estime que ce participant ne respecte pas les présentes Conditions ou qu'il agit frauduleusement de toute autre façon.
4. Les participants au Concours sont tenus de fournir toutes les informations requises, qui doivent être correctes, complètes et à jour.
5. Les participants qui fournissent des informations incorrectes n'auront droit à aucun prix. De plus, ils pourront être exclus du Concours par l'organisation.

Article 2 Compétition 1 : Expérience RA

- Où et comment pouvez-vous participer à cette Compétition (« **Compétition 1** ») ?
 - La Compétition 1 se déroule du 9 juillet 2018 au 31 octobre 2018.
 - La participation n'est possible qu'à la condition et dans la mesure où un agent de Dawn Foods visite votre boulangerie/pâtisserie et vous permette de prendre part à la Compétition 1. REMARQUE : Dawn Foods ne garantit d'aucune façon que votre entreprise pourra participer à la Compétition 1.

- Prenez une photo de votre boulangerie/pâtisserie, avec l'agent, en utilisant une application de RA (réalité augmentée). Sur cette photo, votre boulangerie/pâtisserie doit être décorée avec des produits d'Halloween de Dawn Foods.
 - Rendez-vous sur la page du Concours pendant la période de la Compétition 1 et procédez selon les étapes suivantes :
 - o Sélectionnez votre langue.
 - o Sélectionnez « Participer à la compétition RA ».
 - o Fournissez les informations requises (nom de l'entreprise, pays, nom du contact, adresse e-mail).
 - o Acceptez les Conditions.
 - Chaque boulangerie/pâtisserie (y compris un établissement local d'une chaîne de boulangeries ou pâtisseries) ne peut participer qu'une seule fois.
- Prix, annonce et attribution des prix
 - Dans les dix (10) jours suivant la fin de la Compétition 1, un jury indépendant choisira les gagnants parmi les participations valides reçues pendant la période de la Compétition, et préparera un rapport. Les participations gagnantes seront celles qui, selon le jury, offrent l'interprétation la plus originale du thème d'Halloween et qui intègrent les éléments de RA de la façon la plus attrayante au sein de la boulangerie/pâtisserie du participant.
 - Les prix à remporter lors de la Compétition 1 (« **Ensemble de prix 1** ») sont les suivants :
 - * Premier prix : une enceinte Sonos Play 1, d'une valeur de €280.
 - * Deuxième prix : un an d'abonnement à Spotify, d'une valeur de €100.
 - * Troisième prix : six mois d'abonnement à Spotify, d'une valeur de €60.
- Un Ensemble de prix 1 peut être gagné dans chacun des pays ou groupes de pays suivants :
1. Benelux (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg)
 2. France
 3. Espagne et Portugal
 4. Royaume-Uni et Irlande
 5. Allemagne, Autriche et Suisse
- Les gagnants seront informés le 12 septembre 2018 par e-mail, à l'adresse électronique fournie.
 - Les gagnants doivent s'identifier sous une semaine à la demande de Dawn Foods.
 - Si le gagnant ne répond pas dans un délai d'une semaine, Dawn Foods le contactera une fois de plus par e-mail. Le gagnant aura encore la possibilité de s'identifier sous cinq (5) jours. Au bout de cette période, il perdra le droit de recevoir le prix.
 - Les prix seront remis au moment convenu avec les gagnants.
 - Dawn Foods se réserve le droit de publier les noms des gagnants.
 - Les prix ne sont pas échangeables contre de l'argent ou d'autres prix, ni transférables à des tiers.

Article 3 **Compétition 2 : ticket à gratter**

- Où et comment pouvez-vous participer à cette Compétition (« **Compétition 2** ») ?
 - La Compétition 2 se déroule du 15 juillet 2018 au 31 octobre 2018.
 - Pour participer, vous devez disposer d'un ticket à gratter émis par Dawn Foods pour cette Compétition (« **Ticket à gratter** »). Vous recevrez un Ticket à gratter si vous commandez une Boîte Monster auprès de Dawn Foods entre juillet et le octobre ou si vous programmez la visite d'un agent Dawn Foods dans votre boulangerie/pâtisserie entre le juillet et le octobre. La visite doit avoir lieu entre le juillet et le octobre. Vous recevrez le Ticket à gratter lors de la visite de l'agent.
 - Après avoir reçu le Ticket à gratter, rendez-vous sur la Page du Concours pendant la période de la Compétition 2 et procédez selon les étapes suivantes :
 - Sélectionnez votre langue.
 - Sélectionnez « Participer à la compétition du ticket à gratter ».
 - Fournissez les informations requises (pays, code de la compétition imprimé sur le Ticket à gratter, nom de l'entreprise, nom du contact, adresse e-mail).
 - Acceptez les Conditions.
 - Chaque Ticket à gratter vous permet de participer une seule fois à la Compétition 2.

- Prix, annonce et attribution des prix
 - Les gagnants seront tirés au sort de façon indépendante le 12 septembre 2018.
 - Les prix à remporter lors de la Compétition 2 (« **Ensemble de prix 2** ») sont les suivants :
 - * Premier prix : un voyage à Disneyland Paris, d'une valeur de €1000.
 - * Deuxième prix : une sélection de produits FLOK, d'une valeur de €220.
 - * Troisième prix : une sélection de produits de Dawn Foods, d'une valeur de €150.
 - Un Ensemble de prix 2 peut être gagné dans chacun des pays ou groupes de pays suivants :
 1. Benelux (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg)
 2. France
 3. Espagne et Portugal
 4. Royaume-Uni et Irlande
 5. Allemagne, Autriche et Suisse
 - Les gagnants seront informés le 12 septembre 2018 par e-mail, à l'adresse électronique fournie.
 - Les gagnants doivent s'identifier sous une semaine à la demande de Dawn Food.
 - Si le gagnant ne répond pas dans un délai d'une semaine, Dawn Foods le contactera une fois de plus par e-mail. Le gagnant aura encore la possibilité de s'identifier sous cinq (5) jours. Au bout de cette période, il perdra le droit de recevoir le prix.
 - Les prix seront remis au moment convenu avec les gagnants.
 - Dawn Foods se réserve le droit de publier les noms des gagnants.

- Les prix ne sont pas échangeables contre de l'argent ou d'autres prix, ni transférables à des tiers.

Article 4 Responsabilité

1. Dawn Foods n'est responsable d'aucun dommage ni d'aucune perte, quelle qu'en soit la forme, découlant du Concours ou en rapport avec (la participation à) ce dernier. Dawn Foods n'est responsable d'aucun dommage aux biens personnels ni d'aucune blessure corporelle résultant de l'utilisation ou de l'application des prix attribués.
2. Le Concours est organisé par Dawn Foods avec le niveau le plus élevé possible de soin et de diligence. Néanmoins, il est possible que les informations publiées ou fournies ne soient pas entièrement exactes ou complètes. L'entreprise Dawn Foods ne peut être tenue responsable d'aucune omission, faute de grammaire ou autre erreur similaire, quelle qu'en soit la forme, dans la documentation (promotionnelle) publiée par Dawn Foods ; par ailleurs, lesdites omissions ou erreurs ne pourront créer aucune obligation de la part de Dawn Foods. Dans la limite permise par la loi, ni Dawn Foods ni aucune des entités impliquées dans ce Concours ne pourra être tenue responsable de pertes ou dommages quelconques, encourus ou subis à la suite de ce Concours.
3. Dawn Foods n'est pas responsable des défauts des prix attribués par Dawn Foods et/ou par des tiers, ni de leurs conséquences. Les participants assument l'intégralité des risques liés à la participation au Concours et à l'utilisation d'un prix. Dawn Foods décline toute responsabilité relative aux prix. Le participant déclare avoir reçu la totalité des conditions générales pouvant s'appliquer aux prix.
4. Les exclusions de responsabilité susmentionnées s'appliquent également au personnel auxiliaire et aux tiers (le cas échéant) engagés par Dawn Foods.
5. Le participant accepte de couvrir l'entreprise Dawn Foods et de la dégager de toute responsabilité relative aux réclamations de tiers en rapport avec sa participation au Concours.

Article 5 Vie privée

1. Dawn Foods collectera et traitera des données personnelles afin de gérer cette promotion. Le traitement de vos données personnelles est nécessaire à l'exécution d'un contrat au sens de l'Article 6(1)b du Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne (2016/679).
2. Dawn Foods traitera vos données personnelles conformément à sa politique de confidentialité, publiée à l'adresse <https://www.dawnfoods.com/fr/privacy-notice> (ci-après, « **Avis de confidentialité** »). L'Avis de confidentialité contient aussi des informations relatives à vos droits en matière de vie privée. Dans la mesure où le présent Article 5 serait en conflit avec l'Avis de confidentialité, les dispositions de l'Article 5 prévaudraient.
3. Les informations personnelles des participants et des gagnants peuvent être fournies aux sociétés affiliées de Dawn Foods, à des tiers qui participent au déroulement de la promotion, y compris ceux qui fournissent et livrent les prix, et à des fins publicitaires en rapport avec la promotion.

4. Vos données personnelles ne seront stockées que le temps nécessaire à la gestion de cette promotion.
5. S'il ne fournit pas les informations personnelles requises, le participant ne peut pas prendre part à la promotion.

Article 6 Correspondance et réclamations

La totalité des questions, commentaires et réclamations concernant le Concours ou les présentes Conditions peuvent être communiqués à Dawn Foods à l'adresse suivante: michelle.delamotte@dawnfoods.com Dawn Foods mettra tout en œuvre pour traiter les réclamations éventuelles le plus rapidement possible. Si vous estimez que votre réclamation n'a pas été traitée correctement, vous pouvez former un recours auprès de l'Autorité des jeux aux Pays-Bas (*Kansspelautoriteit*) (PO Box 298 (2501 CG) La Haye, Pays-Bas).

Article 7 Divers

1. En participant au Concours, le participant accepte de prendre part à toute activité promotionnelle devant être organisée dans le cadre de ce Concours et de la cérémonie de remise des prix.
2. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du résultat.
3. Toute taxe sur les jeux due aux Pays-Bas sera payée par Dawn Foods.
4. Dawn Foods se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans préavis, de modifier le Concours et/ou les présentes Conditions pendant le Concours, ou de mettre fin à ce Concours sans indication de motifs et sans aucune obligation d'offrir une quelconque compensation aux participants. Dawn Foods annoncera toute modification du Concours et/ou des présentes Conditions ou la clôture de ce Concours sur la Page du Concours.
5. Si l'une de ces Conditions est non valide ou annulée, Dawn Foods pourra la remplacer par des conditions dont la nature et l'objectif sont aussi proches que possible des dispositions non valides ou annulées, sans être elles-mêmes non valides ou annulées.
6. Ce Concours est régi exclusivement par la loi des Pays-Bas. Tout litige sera réglé par le tribunal civil compétent d'Utrecht (Pays-Bas).
7. Ce concours est conforme au Code de conduite des Pays-Bas relatif aux jeux de hasard promotionnels (*Gedragscode Promotionele Kansspelen*).

Version : 11 juin 2018.